5 - AUTRES ACTIVITES PROFESSIONNELLES		Base tarifaire 2025	
5-1 ACTIVITES A VOCATION ECONOMIQUE		HT	TTC
Bâti	Le m²	6,68€	8,02 €
Non bâti	Le m²	3,34 €	4,01€
Prise d'eau	Forfait	58,43 €	70,12€
Réserve, Claire et Dégorgeoir	Le m²	0,23 €	0,28€
Emplacement de navire professionnel du nautisme	Sur la base tarifaire de la grille de tarifs plaisance		
Variable (la part variable est facturée à 80 % selon le CA de l'année N-1 et régularisée en N+1 à la publication 1,5 % minimu		m du chiffre d'affa	ire HT
,	Min. perception 150€ HT		
5-2 ACTIVITES A VOCATION ECONOMIQUE dans le batiment Bertrand		HT	TTC
Bâti	Le m²	18,33 €	22,00€
Non bâti	Le m²	4,17 €	5,00€
lu bilan)		um du chiffre d'affaire HT	
<u> </u>	Min. perception 150€ HT		
5-3 ACTIVITES DE CROISIERE		HT	TTC
Navire de trafic commercial	longueur du bateau + 2 ml nécessaires à la navigation	36,23 €	43,48€
Emplacement pour l'installation de billetteries, cabanons ou autres locaux démontables, utilisé par les patrons des bateaux à passages ou pour une autre activité liée à la mer (par m² et par mois d'occupation)		8,00 €	9,60€
Part Variable (la part variable est facturée à 80 % selon le CA de l'année N-1 et régularisée en N+1 à la publication du bilan)	3 %	6 du CA HT	
5-4 CHANTIERS NAUTIQUES NE DISPOSANT PAS DE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		HT	TTC
Utilisation des infrastructures du port à titre commercial pour des entreprises du secteur nautique	Forfait	222,60 €	267,12€
5-5 INSTALLATION D'AVITAILLEMENT		HT	TTC
Bâti	Le m²	6,68€	8,02€
Non Bâti	Le m²	3,34 €	4,01€
Front d'accostage	Forfait	1 113,00 €	1 335,60 €
Part Variable (la part variable est facturée à 80 % selon le CA de l'année N-1 et régularisée en N+1 à la publication du bilan)		0,005 € HT par litre de carburant	
5-6 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES		HT	TTC
Remise de 50% sur la base tarifaire de la grille des tarifs plaisance			
5-7 MANIFESTATIONS		HT	TTC
Occupation temporaire du domaine public portuaire par une activité économique	Le m² / par jour	0,50€	0,60€
Occupation temporaire du domaine public portuaire par une association à but non lucratif	Le m² / par jour	0,25 €	0,30€
Occupation temporaire du domaine public portuaire sans autorisation	Le m² / par jour	5,00€	6,00€
5-8 INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE		HT	TTC
Poste de transformation / distribution d'énergie électrique	Forfait selon réglementation en vigueur	150,00€	180,00€